

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/086/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE
EMPLOI - Attributions de subventions pour l'année 2022 à des associations qui
œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi. 2^{ème} série.
Approbation de conventions.**

22-38669-DDEE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

1 – MISSION LOCALE DE MARSEILLE – Marseille 13006 – EX020914 - 00009983

100 CHANCES – 100 EMPLOIS

La politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes a toujours été une priorité de la Ville de Marseille. C'est pourquoi elle souhaite apporter son soutien à la Mission Locale de Marseille (MLM) pour son action spécifique et innovante intitulée "Un réseau d'entreprises pour recruter autrement - 100 chances 100 emplois".

L'opération « 100 Chances 100 Emplois », portée conjointement par la Mission Locale de Marseille et l'entreprise Schneider Electric, se déploie à Marseille sur les territoires des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Avec cette action, la MLM s'est fixée pour objectif de rendre autonome et de placer en emploi une soixantaine de jeunes sur les arrondissements 9-10-11-12-13-14-15-16 ayant validé un projet professionnel.

La MLM est chargée de repérer et de sensibiliser des jeunes motivés pour les positionner sur cette action complémentaire à son plan d'actions et à l'offre de service existante. Cette action "Un réseau d'entreprises pour recruter autrement - 100 chances 100 emplois" va au delà d'un public jeune déscolarisé et désorienté. Il s'agit d'offrir un réseau d'entreprises et d'ouvrir la porte du monde économique à des jeunes très motivés et préparés. La plus-value de cette action réside dans le fait que les jeunes sont directement en relation avec le monde de l'entreprise.

L'objectif est l'intégration de 60 jeunes en parcours et le placement de 90% de ces jeunes en situation professionnelle durable, en formation qualifiante, en CDI ou en CDD de plus ou moins 6 mois.

Le budget prévisionnel de l'action 2022 s'élève à 95 686 Euros (quatre vingt quinze mille six cent quatre vingt-six Euros) et se répartit comme suit :

État	60 000 Euros
Ville de Marseille	15 000 Euros
Autres	20 686 Euros
TOTAL	95 686 Euros

Consciente des résultats positifs obtenus par l'association, la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à cette action spécifique pour l'année 2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association MISSION LOCALE DE MARSEILLE pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 15 000 Euros (quinze mille Euros).

2 - ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE L'HUVEAUNE VALLÉE -Marseille 13010 – EX020939

Le bassin d'emploi de la Vallée de l'Huveaune est particulièrement riche et diversifié, par la présence d'un fort tissu industriel historique, de zones commerciales et économiques en plein développement et créatrices d'emplois. L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE L'HUVEAUNE VALLÉE (LEHV) compte 314 adhérents, représentant 8 334 salariés.

Les objectifs de l'action 2022 consistent à développer l'économie et l'emploi sur le territoire de la Vallée de l'Huveaune.

Pour ce faire, l'association propose des actions d'information auprès des entreprises sur les différentes solutions et soutiens à l'embauche par l'intermédiaire de ses outils de communication, notamment leur web-TV et leur revue « l'Écho de l'Huveaune ».

L'association propose aussi des actions pour accompagner les entreprises dans leurs recherches de candidats, avec l'organisation du Forum LEH'DAY ou en les informant sur les Forums Emploi partenaires de l'association.

LEHV intervient également sur la levée des freins à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés en organisant des simulations d'entretiens d'embauche pour les élèves de l'École de la Deuxième Chance (secteur Dromel).

Le budget prévisionnel de l'action 2022 s'élève à 50 916 Euros (cinquante mille neuf cent seize mille Euros) et se répartit comme suit :

Ville de Marseille	10 000 Euros
Département 13	15 000 Euros
Ressources propres - Cotisations	18 250 Euros
Contributions volontaires en nature	2 666 Euros
Autres	5 000 Euros
TOTAL	50 916 Euros

Pour encourager les acteurs économiques qui structurent et dynamisent le territoire marseillais, la Ville de Marseille souhaite soutenir les actions menées par LES ENTREPRENEURS DE L'HUVEAUNE VALLÉE.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association LEHV pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 10 000 Euros (dix mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée au titre de l'année 2022 à l'association la MISSION LOCALE DE MARSEILLE une subvention d'un montant de 15 000 Euros (quinze mille Euros).

ARTICLE 2 Est attribuée au titre de l'année 2022 à l'association LES ENTREPRENEURS DE L'HUVEAUNE VALLÉE une subvention d'un montant de 10 000 Euros (dix mille Euros).

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions annuelles ci-annexées entre la Ville de Marseille et les associations subventionnées, à savoir LA MISSION LOCALE DE MARSEILLE et LEHV.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2022 du Service Emploi - code service 40703 - nature 6574 - fonction 90 - action 19174668.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**